

PROPOSAL A L'ASSEMBLEE

Le 2011
L'ASSEMBLEE
PROPOSAL A L'ASSEMBLEE

Le 2011

Le 2011, l'Assemblée a adopté la proposition de loi relative à la réforme de la justice, qui a pour objet de réformer la justice et de renforcer la confiance des citoyens dans le système judiciaire. Cette proposition de loi vise à améliorer l'efficacité du système judiciaire, à réduire les délais de jugement et à renforcer la transparence des procédures judiciaires. Elle prévoit également la création d'un conseil supérieur de la magistrature, qui aura pour mission de garantir l'indépendance et l'intégrité de la magistrature. La proposition de loi est divisée en plusieurs articles, qui abordent des sujets tels que la réforme de la composition des tribunaux, la mise en place de nouvelles procédures de jugement, et la réforme de la formation des magistrats. Elle est destinée à être présentée à l'Assemblée pour adoption.

Le 2011, l'Assemblée a adopté la proposition de loi relative à la réforme de la justice, qui a pour objet de réformer la justice et de renforcer la confiance des citoyens dans le système judiciaire. Cette proposition de loi vise à améliorer l'efficacité du système judiciaire, à réduire les délais de jugement et à renforcer la transparence des procédures judiciaires. Elle prévoit également la création d'un conseil supérieur de la magistrature, qui aura pour mission de garantir l'indépendance et l'intégrité de la magistrature. La proposition de loi est divisée en plusieurs articles, qui abordent des sujets tels que la réforme de la composition des tribunaux, la mise en place de nouvelles procédures de jugement, et la réforme de la formation des magistrats. Elle est destinée à être présentée à l'Assemblée pour adoption.